

Le 3 septembre 2014 à 20 H 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mmes BOURGEOIS, DUBOIS, GIRBAL, LEMARCHAND, MARTINEZ, SALIOU, Mrs BERTRAND, BRESSY, GUERIN, JACOB, LOHY, PAYAN, SAUNIER.

Mr COUASNON arrivé à 21 H 05

Absent excusé : Mr. PAYSANT ayant donné pouvoir à Mr SAUNIER

Le Conseil Municipal a élu Mme DUBOIS secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

Autorisation au Maire de signer la convention pour l'installation et l'hébergement d'un équipement de télé relève.

Madame le Maire expose la demande formulée par la société Gaz de France afin d'installer à ses frais, dans le toit de l'église, un équipement de télé relève. Cet équipement a pour but de permettre à Gaz de France de faire les relevés de compteurs à distance, la transmission se faisant par ondes. Ce système permet aux abonnés de ne plus être présents lors du passage d'un agent et leur donne l'avantage d'avoir une facture sur relevés réels et non plus estimés en informant régulièrement le client sur sa consommation via internet.

L'autorisation de cette installation est votée par les membres du conseil à l'unanimité.

Fourniture et pose d'une borne automatique Rue de l'Ile

Suite aux plaintes successives des riverains Rue de l'Ile et ce depuis plusieurs années, Madame le Maire, Mr Saunier ainsi que la gendarmerie, se sont rendus plusieurs fois sur les lieux cet été pour constater les nuisances engendrées par les stationnements gênants des véhicules des pêcheurs. Afin de résoudre au mieux cette nuisance, il a été proposé aux riverains la pose d'une borne qui permettra l'accès de la rue aux seuls détenteurs d'une télécommande pouvant agir sur cette borne rétractable. Le devis des travaux s'élève à 6 317 euros comprenant l'installation de la borne et la livraison d'une télécommande par riverain. L'obtention de télécommandes supplémentaires restera à la charge de leur acquéreur. Les membres du conseil font remarquer le coût important de cette réalisation mais l'acceptent par 14 voix pour et 1 abstention de Mr GUERIN.

Achat d'un columbarium

Le columbarium actuel du cimetière n'étant plus disponible que pour une seule place, la mairie doit en acquérir un autre. Le choix s'est porté sur un modèle réalisé en granit gris bleu (vosges) en harmonie avec celui déjà existant. Son coût s'élève à la somme de 7 052,40 euros.

Le conseil vote à l'unanimité l'acquisition de ce nouveau columbarium

Devis pour alarme détection incendie local archives

La mairie ayant l'obligation d'installer une alarme incendie afin de protéger le local d'archives, le devis retenu s'élève à la somme de 2 868 euros avec la possibilité d'avoir recours à une demande de subvention qui pourrait limiter cette dépense obligatoire. Le conseil accepte ce devis à l'unanimité.

Jeux au sol au groupe scolaire.

A la demande du personnel enseignant, il a été créé des jeux au sol dans l'enceinte de l'école : parcours, marelles. Cette dépense s'élève à 2 130 euros.

Remboursement assurances bris de vitre groupe scolaire

Le conseil vote à l'unanimité son accord afin que les assurances procèdent au remboursement du bris de vitre qui s'est produit au mois de février 2014 au groupe scolaire. La somme remboursée est d'un montant de 469,26 euros.

Numérisation des actes d'état civil

Le conseil vote à l'unanimité la dépense de 3 595,26 euros afin de financer le procédé qui consiste à confier les registres d'état civil à un organisme agréé pour numériser tous les actes d'état civil antérieurs à l'année 2008. En effet,

depuis 2008 les actes sont tous numérisés. Il convient donc de mettre à jour tous ceux antérieurs à cette année afin de les conserver numériquement et de préserver les registres papiers fragilisés par le temps et par les manipulations successives.

Remboursement particulier centre aéré 2013

Madame le Maire informe ses collègues qu'un mandat d'un montant de 144 € concernant la participation de la Commune au Centre Aéré des enfants Savignard Emma et Margaux pour l'année 2013 a été rejeté par la Trésorerie de Gaillon. Madame Bourgeois indique que les familles ne sont pas tout au courant de cette participation communale et demande à ses collègues de pouvoir régulariser cette aide concernant l'année 2013. A l'unanimité l'assemblée municipale accepte la proposition. Une délibération de l'accord du conseil municipal sera donc jointe à l'appui du mandat.

Questions diverses

Mr Saunier présente sur le plan de la commune, la situation géographique des panneaux qui seront posés Rue du Fond du Val de l'église au Goulet afin de limiter la circulation des véhicules venant du Goulet.

Mme Bourgeois informe les conseillers sur les modalités de la rentrée scolaire dont les horaires des activités périscolaires sont : le mardi de 15h à 16h30 et le vendredi de 15h à 16h30. Actuellement seul le vendredi est pourvu par des interventions en sport pour les élèves de cycle III et des activités manuelles pour les enfants de maternelle.

Mr Jacob regrette le manque d'intervention pour la journée du mardi où les enfants se retrouvent en garderie ainsi que la carence d'activités concernant les élèves de cycle II. Mme le maire répond que pour l'instant il n'y a pas d'intervention possible le mardi faute d'intervenant disponible. Mr Saunier propose de se donner le temps afin de voir progressivement comment il va être possible de remédier à ces problèmes. Mr Couasnon rappelle la nécessité des parents contraints malgré eux à laisser leurs enfants en garderie et souhaite également que des solutions puissent être trouvées pour les occuper.

Mr Payan propose de faire un point sur le site nouvellement créé. Il constate une augmentation rapide des visites puisque celui-ci a été consulté par 3 foyers en juin, 87 foyers en juillet et 107 foyers en août. Le conseil se félicite de cette création qui est un réel intérêt pour les Saint Garennaï. Une newsletter va voir le jour très prochainement.

A la demande de Mme Orivel (Bibliothèque Pour Tous) l'accès internet et la mise en réseau des 2 postes va être faite rapidement. Cependant Mme Le maire rappelle que l'abonnement internet reste à la charge de la bibliothèque.

Mr Guérin regrette les décharges sauvages qui demandent à la commune un ramassage fréquent mais signale que la solution n'est pas de faire des tranchées pour les enfouir. Il s'inquiète donc auprès de Mme le Maire de savoir si la tranchée pratiquée derrière chez Syngenta dans cet objectif a bien été rebouchée afin d'éviter tout accident. Les conseillers approuvent cette remarque et demandent à Mme le maire de veiller à ce que cet incident ne se reproduise plus à l'avenir. Il signale également un endroit dangereux le long du chemin de hallage où des trous ont été pratiqués entre une habitation et le bras mort.

Mme Dubois évoque l'ouverture d'une enquête publique concernant la société Nufarm en vue d'exploiter un atelier d'estérification. Cette enquête étant consultable en mairie de Gaillon à partir du 8 septembre 2014 pour une durée d'un mois, elle se propose de s'y rendre avec d'autres membres de la commission environnement afin d'étudier le dossier.

Mr Bertrand rapporte les propos de parents qui regrettent que le nouveau jeu installé près de l'école soit trop axé pour les petits. Le conseil prend note de cette remarque et propose que de nouveaux jeux soient installés pour les plus grands dans les années à venir. Mme Bourgeois précise également qu'il sera tenu compte des demandes de nourrices de Notre-Dame de la Garenne qui souhaitent que soit installée sur l'aire de jeu du bas une plus grande diversité de jeux pour les plus petits.

Mr Payan signale le non-respect de certains habitants concernant les feux et plus particulièrement parce qu'il s'agissait en l'occurrence de matières polluantes (pneus..).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.